

soit en écrits propres à le ridiculiser ou le faire tomber dans le mépris, soit enfin par des calomnies de nature à ruiner son crédit, etc. ; l'entrée violente (*forcible entry*) ou la détention forcée (*forcible detainer*), sont aussi des offenses contre la paix publique, ainsi qu'aller armé, répandre de fausses nouvelles, de fausses prophéties, etc.

6^e *Offenses contre le commerce public.*—Les offenses contre le commerce public sont pour la plupart *mala quia prohibita* et non *mala in se*. Les principales sont : la contrebande (*smuggling*), qui consiste en l'importation ou l'exportation d'articles sans payer les droits exigés par la loi, ou d'articles prohibés ; les fraudes commises par les commerçants en banqueroute ou en liquidation ; contrefaire des marques de commerce ; l'entente entre différents individus et les grèvistes pour empêcher les autres de travailler sont des offenses contre le commerce. La conspiration forme à elle seule une classe d'offenses en ce qu'elle embrasse toutes les autres. En effet, la conspiration (*conspiracy*) est la combinaison de plusieurs personnes dans le but de commettre un acte illégal, soit que cet acte soit l'objet final de la combinaison, soit qu'il soit un moyen d'y arriver, et soit que cet acte soit un crime ou nuisible au public, à une classe de personnes ou à un individu.

7^e *Offenses contre la morale publique, la santé publique ou le bon ordre.*—De ce nombre est la bigamie, qui est, de la part d'une personne engagée dans les liens du mariage, le fait de contracter un ou plusieurs mariages, du vivant de son premier conjoint ; les expositions indécentes ; les maisons de jeu ; les nuisances publiques qui tendent à diminuer l'ordre ou le bien-être public : maisons de désordre, malfamées, de prostitution ; l'altération ou la falsification des substances alimentaires ; le vagabondage, atteignant les personnes désœuvrées, les personnes nuisibles, les vagabonds ; envoyer à la mer un vaisseau dans un tel état que la vie des personnes est en danger, est un délit de cette classe.

8^e *Offenses concernant la chasse.*—Les lois anglaises concernant la chasse sont d'une nature particulière et qui ne ressemblent aucunement aux nôtres.